



Garantie de salaire SOGECAP

Par **Biche54**, le **09/01/2025** à **13:52**

Bonjour, suite à la dissolution de l'assemblée nationale en juin dernier j'ai perdu mon emploi d'attachée parlementaire. J'avais souscrit en 2019 une assurance garantie de salaire de 300 euros par mois en cas de licenciement. J'ai donc fais une demande à SOGECAP pour que je puisse bénéficier de cette garantie, or depuis le mois de novembre impossible d'obtenir mon dû, j'ai envoyé tous les justificatifs et à plusieurs reprises, j'ai eu une dizaines de conseillers qui m'assurent que mon dossier sera géré sous huitaine. Il manque toujours un document, ou ils me disent qu'ils ne l'ont pas reçu... Bref, j'ai contacté ma banque qui n'a aucun pouvoir sur eux. J'ai grandement besoin de cette rentrée d'argent dans cette situation. Que puis-je faire. Avec mes remerciements.

Par **Marck.ESP**, le **09/01/2025** à **14:25**

Bonjour et bienvenue

La garantie de salaire que vous évoquez est un produit commercialisé par la banque mais pas spécifiquement dédié aux attachés parlementaires.

Dans votre cas, il est recommandé de se rapprocher des syndicats ou des associations professionnelles représentant les attachés parlementaires pour obtenir des informations précises et actualisées sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre dans ce contexte.